

Journées Territoriales 2025–

TITRE : ERP – LES VISITES DE LA COMMISSION DE SECURITE

TEXTE de PRÉSENTATION

Les commissions de sécurité sont un préalable à l'ouverture d'un ERP et à l'exploitation de ces établissements.

Pour le bon déroulement de la commission de sécurité, les membres de la commission ont besoin de certains éléments :

- de l'exploitant, responsable de la sécurité de l'établissement,**
- de document (registre de sécurité, rapports, attestations, réponse aux prescriptions, etc.),**
- de vérifier que les installations de sécurité sont en parfait état de fonctionnement.**

La commission émet un avis à l'issue de la visite ; un procès-verbal est rédigé et est transmis au Maire, afin que celui-ci prenne un arrêté d'ouverture, de poursuite d'exploitation ou de fermeture.

OBJECTIFS de l'ATELIER

Définir les attentes de la commission de sécurité lors des visites

ELÉMENTS de CONTENU (*présentation synthétique du déroulement de l'atelier ou du retour d'expérience*)

Présentation réglementaire

Modalité d'organisation de la commission

Déroulement d'une visite d'ouverture et d'une visite périodique

Documents administratifs

Rôle du Maire

INTERVENANTS (*prénom, nom, fonction, organisme/Collectivité*)

Sandrine BLANCHARD – Technicienne ERP -Préventionniste – Mairie de Toulouse

Olivier MOUQUOT – Technicien ERP -Préventionniste – Mairie de Toulouse